

Que faire en cas d'attaque ?

En cas de chiffrement par un ransomware, [le centre national pour la cybersécurité](#) recommande **les actions immédiates suivantes** :

- Coupez toutes les connexions Internet (web, email ainsi que l'accès à distance et les VPN site-à-site).
- Vérifiez les sauvegardes et protégez-les immédiatement. Les sauvegardes doivent être déconnectées physiquement du réseau infecté aussi rapidement que possible ("mise hors ligne").
- Contactez la police cantonale (demander à parler aux agents en charge de la cybersécurité).
- Faites appel à un prestataire externe de services de sécurité informatique, qui peut vous aider à gérer l'incident et à effectuer les analyses appropriées.
- Informez dès que possible NCSC/ [GovCERT.ch](#) si vous êtes une infrastructure critique.
- Il est vivement recommandé de ne pas contacter les auteurs soi-même.

Merci d'informer votre société cantonale !